

CA du lundi 4 mai 2026

Lycée l'Astrée Boën sur Lignon

Présents :

Madame M Chovet, Provisoire

Madame V Vianey, Principale adjointe

Monsieur X Alliot, Secrétaire général

Monsieur R Vial, représentant de la Région AURA

Monsieur R Regeffe, représentant de la commune

Mesdames C Epinat, M Mure, A Pothin, Messieurs A Gonzales Augustino, C Chalençon et J Vial, représentants élus des enseignants

Mesdames C Roche et S Portailier, représentantes élues du personnel PATOSS

Mesdames C Cruzoulon, C Soria, représentantes des parents d'élèves

May – Line Dumas et Romane Lafon, élues des élèves

Mme Chovet explique que le CA a été convoqué sans respect des 8 jours de délai car il correspond à un caractère urgent pour organiser la sortie pédagogique qui fera l'objet principal de ce CA.

Mme Mure se propose comme secrétaire de séance.

Le CA début avec 15 présents votants, Monsieur Morel a été invité pour ce conseil d'administration.

1. Approbation du procès-verbal du CA du 30 avril 2026

Le PV du CA du 30/04/26 est soumis au vote : 1 abstention / 14 Pour.

Arrivée de Mme Vianey et M. R. Vial à 17 h 53. Nous passons à 17 présents.

2. Présentation du projet de voyage Via Rhôna

M. F. Morel présente le projet Via Rhôna : la sortie pédagogique vise trois objectifs : un déplacement à vélo, permet également la connaissance des métiers du sport et des métiers d'encadrement de personnes souffrant de handicaps. Les 25 élèves de l'option EPS partiront 3 jours à vélo entre Givors et Valence, avec une étape à St Pierre de Bœuf et une étape à Tournon. Le logement sera partagé entre 18 places en dur et 8 places sous tentes. Un appel sera fait aux familles pour les tentes. Les repas seront préparés par les hébergements, excepté le 1° pique-nique prévu par les familles.

Du côté de l'encadrement en milieu handicapé, il y aura 6 élèves de l'IME, le responsable et deux éducateurs spécialisés, avec leur véhicule

Le bus partira du lycée avec une remorque pour les vélos du lycée (matériel vérifié).

Le montant pour les familles atteint 118 € par élève et l'Association sportive apporte 40 € pour chacun. Les frais des accompagnateurs se montent à 316 €.

Tour de questions :

-Mme Mure demande des précisions, en tant que secrétaire de séance, sur le montant et le nombre d'accompagnateurs : 2 professeurs de la Cité qui ont l'habitude d'organiser cette sortie vélo et du côté de l'IME de Château d'Aix, un responsable et deux éducateurs spécialisés.

Mme Chovet signale qu'une convention a été signée avec cet établissement et permettra d'autres partenariats notamment si l'ouverture du BPJEPS se fait, avec un enseignement sur le sport adapté.

M. R. Vial questionne le nombre d'accompagnateurs mais M. Morel répond que les sorties pédagogiques ne sont pas soumises aux mêmes contraintes que les fédérations sportives. Les enseignants sont formés, et le nombre d'élèves est limité à 24 dans l'option.

M. Chalençon s'interroge sur le transport des tentes : il sera réalisé grâce au véhicule de Château d'Aix.

Mme Pothin redemande le nombre d'élèves : il y aura bien 25 élèves pour cette sortie.

M. R. Vial interroge quant à l'assurance : le lycée couvre ses propres élèves et Professeurs.

Mises au vote :

Accord du CA pour ce projet pédagogique : 17 Pour

Le projet est adopté à l'unanimité

Acceptation du don de l'AS à hauteur de 1000 € : 17 Pour

Le projet est adopté à l'unanimité

Acceptation d'un prélèvement sur fonds de réserve pour les deux accompagnateurs à hauteur de 316.60 € : 17 Pour

Le projet est adopté à l'unanimité

Questions diverses des représentants des enseignants :

- Suite à la **venue de la F3SCT** en janvier, avez-vous reçu le rapport ? Non, répond Mme Chovet. Et lors d'une réunion de bassin, il a été expliqué qu'une nouvelle procédure était en place, sans compte-rendu prévu. Elle explique que la Commission organise des visites annuelles et souhaitait voir une Cité scolaire.

Mme Pothin rappelle que lors de la visite, la Commission nous a dit qu'elle rendait un rapport. Mme Chovet répond qu'elle n'a rien reçu de tel et qu'il n'est pas prévu de compte-rendu.

- A propos des **grands oraux blancs**, Mme Chovet précise que certains professeurs ont déjà commencé à les organiser, que ce sont les professeurs qui vont l'organiser et le feront passer lors de la date du mercredi 10 juin, avec la libération des Premières car l'établissement est centre d'examen. Les 2des seront formés de 8 h à 12 h pour la prévention routière. Les élèves recevront la fiche à compléter le 10 juin et elle leur sera rendue le jour du bac de Philosophie.

Mme Mure demande quelles informations devront être communiquées à la Direction pour ces oraux blancs en donnant l'exemple des élèves de SES qui ne pourront pas tous passer en 4 h : Mme Chovet répond que chaque discipline organisera les oraux blancs comme souhaité par les Professeurs, en indiquant le lieu et la date s'il est nécessaire de compléter en plus du mercredi 10/06. En mathématiques, elle sait que des professeurs feront passer des oraux en plus du mercredi, compte tenu du nombre d'élèves.

- A propos de l'enchaînement des **trois conseils de classe** qui débutent à 17 h 15, Mme Chovet précise que les conseils finiront bien à temps, que l'amplitude maximale d'une journée de travail est d'ailleurs de 11 h et non de 12 h.

Elle précise qu'il n'y a pas d'autres possibilités.

Mme Mure rappelle que la question a été posée car le rythme de trois conseils de classe de suite a déjà été expérimenté cette année et que nous avons constaté que les conseils dépassaient 20 h 30. De plus, dans d'autres établissements, les conseils de classe débutent à 16 h. Pourquoi pas à Boën ? Mme Chovet réaffirme qu'elle ne souhaite pas libérer les élèves plus tôt puis elle indique qu'elle a constaté

que cela serait sans doute possible de démarrer à 16 h l'un des jours prévus. Elle fera une modification en ce sens. De toutes façons, elle doit respecter des dates imposées par le Rectorat, elle enchaîne déjà des conseils tous les soirs et les conseils pourront dépasser 21 h sans que cela ne soit un problème.

- A propos d'un **prochain Conseil pédagogique**, Mme Chovet précise qu'elle va convoquer des Conseils d'enseignement et attend les résultats des mutations pour savoir quels professeurs seront vraiment présents. Le Conseil d'enseignement de maths a déjà eu lieu. Elle indique qu'il n'y aura pas de BMP en anglais mais qu'elle va reporter les heures en mathématiques.

Mme Pothin souhaite revenir sur la demande d'un Conseil pédagogique car il faut dialoguer entre professeurs pour proposer certains projets avec une demande de subvention et attendre le mois de juin sera trop tard.

Mme Chovet répond d'abord qu'elle fera une demande à chaque discipline puis décide de fixer un Conseil pédagogique le mardi 12 mai, avant la soirée Jeux organisée par l'association de l'établissement.

La séance est levée à 18 h 30.

Secrétaire de séance :

Madame Mure

Présidente du Conseil d'Administration :

Madame Chovet